

COMMISSION ORGANISATION COMPETITIONS

Réunion : du mardi 29 juin 2021 tenue au siège du district à Vesoul

Présidence : M. DROIT.

Présents : MM. ENCARNACAO - FIDON – LANCELOT – MALIVERNAY – MANGIN
PRUDHON

Excusé : M. PRETOT.

Participant : MM. BARBIER – BEGEL – MOUGIN – TAVERDET (salariés)

I) **CHAMPIONNAT SENIORS : ELABORATION LISTE EQUIPES PAR NIVEAU SAISON 2021/2022 :**

Aucun changement,

La commission rappelle le PV du mardi 25 mai 2021 prenant en compte les décisions fédérales du Comex de la FFF du 6 mai 2021, voir ci-dessous :

« **Compétitions**

Composition des championnats

La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 ci-dessous. Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.

Vacances

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

Retour à la structure initiale des championnats

En raison de l'application de la règle «toutes les montées / une seule descente» fixée la saison dernière par le Comité Exécutif (réunion du 16avril2020) pour les championnats de Ligues et Districts, la plupart des Ligues et des Districts avaient prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020/2021, pour retrouver la structure initiale de leurs championnats en 2021/2022. Cela devra finalement être mis en œuvre à la fin de la saison 2021/2022, après décision du Comité de Direction de l'instance concernée, en vue d'un retour à la structure initiale des championnats en 2022/2023. Toutefois, si l'instance concernée constate une ou plusieurs vacances au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacances lui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dès le début de la saison 2021/2022, il appartient à son Comité de Direction de déroger aux règles en matière de vacance prévues dans ses textes, dans cette situation uniquement, afin de permettre un retour immédiat à la structure initiale.

Championnats générationnels

En ce qui concerne la composition des championnats générationnels pour la saison 2021/2022, compte tenu de la grande diversité des situations dans l'ensemble des territoires, le Comité Exécutif laisse la liberté à chaque instance, via son Comité de Direction ou le cas échéant par son Assemblée Générale, de prendre la décision qui lui paraîtra la plus adaptée à sa situation, qui pourra notamment consister à permettre de faire un glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats et permettre de modifier, lorsque cela s'avère indispensable, le format de la compétition, voire, le cas échéant, les critères de sélection des équipes participant au championnat concerné. Il est précisé que tous les championnats de jeunes qui ne sont pas générationnels restent bien entendu soumis à la règle définie au point 1 ci-avant, à savoir repartir en 2021/2022 avec la même composition des championnats qu'en 2020/2021 »

Groupes 2020/21 reconduits pour 2021/2022

Départemental 1

ARC GRAY 2
COLOMBE LES VESOUL
FOUGEROLLES
FRANCHEVELLE
FROTEY VESOUL
HAUTE LIZAIN 2
JUSSEY
LARIANS 2
LURE JS 2
MARNAY
RC SAONNOIS
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2
VAL PESMES
VESOUL FC 3

Départemental 2

Groupe A :

ATHESANS/GOUHENANS
CHAMPLITTE
FC GOURGEONNE
FC 2 VELS
FROTEY VESOUL 2
GENEVREY
JASNEY
PERROUSE 2
PUSEY
FC SAONNOIS 2
RIGNY
SOING

Groupe B :

FC PAYS MINIER
FOUGEROLLES 2
HAUTE LIZAINE 3
HERICOURT 2
LURE SPORTING
MARNAY 2
MELISEY/ST BARTHELEMY 2
NOIDANS VESOUL 3
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 3
SAULX
VALLEE BREUCHIN
VILLERSEXEL/ESPRELS

Départemental 3

Groupe A :

ARC GRAY 3
AUTREY LES GRAY
ESSERTENNE
FC 4 RIVIERES 3
FC LAC
FC LA ROMAINE
FC 2 VELLS 2
FC MONTS GY
LARIANS 3
PERROUSE 3
RC SAONNOIS 3
VAL PESMES 2

Groupe B :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT
BREUREY
CONFLANS
FC PAYS LUXEUIL 2
FROTEY VESOUL 3
JUSSEY 2
NOIDANS VESOUL 4
RC SAONNOIS 4
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2
ST REMY
TRAVES
VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE

Groupe C :

BAULAY (en lieu et place de Luxeuil AS suite à forfait général saison 2020/2021)
FC PAYS LUXEUIL
FC PAYS MINIER 2
FONTAINE
FRANCHEVELLE 2
HAUTE LIZAINE 4
HAUTE VALLEE OGNON
LURE JS 3
LURE SPORTING 2
MAGNY VERNOIS
VESOUL RC
VILLERSEXEL/ESPRELS 2

Départemental 4

Groupe A :

AUTREY LES GRAY 2
CHAMPLITTE 2
FC LA GOURGEONNE 2
RIGNY 2
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 4
TRAVES 2

Groupe B :

COLOMBE 2
DAMPIERRE/LINOTTE
FC LAC 2
PERROUSE 4
VESOUL NORD

Groupe C :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT 2
FC LANTERNE
LUXEUIL AS (suite à forfait général en Départemental 3 saison 2020/2021)
PUSEY 2
TRAVES 3
VESOUL NORD 2

Groupe D :

BREUCHES
COLOMBE 3
FOUGEROLLES 3
GENEVREY 2
JASNEY 2
VALLEE BREUCHIN 2

Groupe E :

ATHESANS/GOUHENANS 2
ENT FAUCOGNEY/SERVANCE TERNUAY
FC PAYS MINIER 3
HERICOURT 3
LURE JS 4
MAGNY VERNOIS 2

La liste des équipes D4 est susceptible d'être modifiée en cas de retrait ou d'ajouts d'équipes

La Commission dresse la liste des repêchages éventuels par niveau en cas de modifications d'engagements ou de procédures en cours (cf fin de saison 2019/2020).

Départemental 1 :

1 – ATHESANS/GOUHENANS

A noter que l'équipe de Jussey listée comme équipe repêchage en premier sur le PV de la commission du 26 mai 2020 a été repêchée (voir PV du 24 juin 2020).

Départemental 2 :

- 1 – AUTREY LES GRAY
- 2 – ST REMY
- 3 – CONFLANS

A noter que l'équipe du Fc Pays Minier 2 qui était mathématiquement en position de repêchable en 3^{ème} position ne peut pas prétendre à évoluer en Départemental 2 compte tenu de la présence de l'équipe du Fc Pays Minier 1 à ce même niveau.

Départemental 3 :

- 1 – FC LANTERNE
- 2 – PERROUSE 4
- 3 – TRAVES 2
- 4 – DAMPIERRE/LINOTTE

A noter que :

-l'équipe du Fc La Romaine listée comme première équipe repêchable sur le PV de la commission du 26 mai 2020 a été repêchée (voir PV du 6 août 2020).

-l'équipe de Baulay listée comme deuxième équipe repêchable sur le PV de la commission du 26 mai 2020 est repêchée compte tenu du forfait général de l'équipe de Luxeuil AS en Départemental 3 lors de la saison 2020/2021.

La commission prend note des courriels :

- Du club de Marnay en date du 27 mai 2021/demande changement de groupe équipe Marnay 2 (D2) :

La commission rappelle l'application stricte de la décision du Comex de la FFF en date du 6 mai 2021.

- Du club de Rioz/Etuz/Cussey en date du 26 mai 2021/demande changement de groupe équipe Rioz/Etuz/Cussey 3 (D2) :

La commission rappelle l'application stricte de la décision du Comex de la FFF en date du 6 mai 2021.

- Du club de Amance/Corre/Polaincourt en date du 27 mai 2021/information suite à repêchage club de Baulay.

La commission prend note de ce courrier dans l'attente de la réception éventuelle de demande de modification structurelle du club de Baulay relatif à son équipe.

- Des clubs de Jasney et St Rémy en date du 17 juin 2021/demande modification structurelle équipe St Rémy en Départemental 3 par entente St Rémy/Jasney 2.

La commission donne un avis favorable à cette demande sous réserve de la confirmation de la saisie via foot clubs avant 31 juillet 2021 et à condition que le club support désigné de cette entente soit St Rémy.

II) FOOTBALL COMPETITIONS A 11 : U18 - U15 :

La commission rappelle le PV du mardi 25 mai 2021 prenant en compte les décisions fédérales du Comex de la FFF du 6 mai 2021.

ENTENTE HAUTE LIZAINÉ/HERICOURT
FC 4 RIVIERES
FC PAYS MINIER
GR ARC AUTREY
GR LARIANS ROUGEMONT
LURE JS

Ordre de repêchage :

1 – NOIDANS VESOUL

U15 Départemental 1 :

ENTENTE HAUTE LIZAINÉ/HERICOURT2
FC PAYS MINIER
GR ARC AUTREY
GR LARIANS ROUGEMONT
GR PAYS RIOLAIS 2
NOIDANS VESOUL 2 (au lieu de Noidans les Vesoul 1, car Noidans Vesoul 1 engagé en U14 Ligue)

Ordre de repêchage :

En raison du non engagement de l'équipe U14 ligue d'Amance/Corre/Polaincourt en U15 Ligue pour la saison 2021/22, la commission dresse un nouvel ordre de repêchage.

1 – AMANCE/CORRE/POLAINCOURT
2 – MARNAY

III) Dates reprises des compétitions :

La commission fixe les dates de reprises :

Seniors championnat D1 – D2 – D3 – D4 : 04-05 septembre 2021.

Jeunes compétitions à 11 : samedi 4 septembre 2021

Jeunes animation : U13 (04/09), U11 (11/09), U9 (11/09), U7 (18/09)

La commission élaborera les calendriers généraux seniors et jeunes lors des réunions du mois d'août 2021.

IV) Circulaire engagements compétitions District saison 2021/2022 :

La circulaire d'engagements compétitions District est présentée aux membres de la commission.

Cette circulaire sera adressée le mercredi 30 juin 2021 aux clubs + parution site internet du District.

Ouverture engagements via foot clubs du 1^{er} juillet 2021 au 31 juillet 2021.

V) **Groupements équipes de jeunes saison 2021/2022 :**

Suite aux dernières modifications apportées par la FFF suite à l'AG fédérale du 4 juin 2021, un courriel a été adressé le 18 juin dernier à l'ensemble des clubs concernés par un groupement d'équipes de jeunes pour la saison 2021/2022 (retour demandé pour le 30/06/21).

A ce jour, informations déjà reçues :

Arrêt (1) :

- Groupement Larians Rougemont (Larians + Rougemont Concorde) 2017

Reconductions : (5) : en principe

- Groupement CC Villersexel (Athesans/Gouhenans + Villersexel/Esprels) 2013
- Groupement Mille Etangs (Melisey/St Barthélémy + Servance/Ternuay) 2014
- Groupement Pays Riolais (Perrouse + Rioz/Etuz/Cussey) 2012
- Groupement Arc Autrey Gray (Arc Gray et Autrey) 2017

Les groupements ci-dessus ont réceptionné un courriel leur demandant d'adresser une nouvelle convention, l'ancienne arrivant à échéance. La date de limite de retour est demandée au 30/06/21.

- Groupement 3 Rivières (Conflans + Fontaine + Luxeuil AS) 2020.

Création (1)

Un dossier à réceptionner :

- Groupement Val de Cerise (Fougerolles et Vallée Breuchin) : U18G – U15G – U13G et Féminines seniors.

VI) **Agenda/prochaines réunions :**

- Mardi 10 août 2021 à 14H00 (seniors G + U18G D1 + U15G D1 + futsal formule championnat Seniors, U18G et U15G.
- Vendredi 13 août 2021 à 14H00 : U18G et U15G
- Jeudi 19 août 2021 à 9H00 : Commission mixte féminines Districts 70 et 90/25
- Mardi 24 août 2021 à 14H00 : football animation

VII) **Dossier « été ensemble 2021 » :**

Comme prévu dans le dossier déposé par notre instance auprès du Conseil Départemental 70, la commission échange sur la journée Football loisirs prévue au mois d'août 2021.

A cet égard, les principes ci-dessous sont retenus :

- Organisation d'une journée « football loisirs » avec un tournoi « foot pour tous » ouvert aux licenciés et non licenciés le dimanche 22 août 2021 au stade René Hologne à Vesoul de 14H00 à 18H00 (sous réserve de sa disponibilité).

- Composition des équipes : 1 homme, 1 féminine et 1 enfant de moins de 15 ans au minimum + 2 personnes.

A noter que les clubs de Amance/Corre/Polaincourt, Breurey, Fc La Romaine, Jasney et Noidans les Vesoul inscrits en partenariat avec le District seront sollicités pour l'organisation de cette journée.

Le Président de la Commission Organisation Compétitions,
Reynald DROIT

RAPPEL :

Les décisions de la commission Compétitions sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.